

Conditions générales de vente

Horaires

Les stages inter-entreprises respectent les horaires suivants :

Le premier jour de formation : 9h30-13h00 et 14h15-17h30

Les jours suivants : 9h00-12h30 et 13h45-17h00

Les horaires sont susceptibles d'être modifiés en accord avec l'animateur.

Lieu de la formation

Les séminaires et formations ont lieu principalement dans nos locaux, mais peuvent avoir lieu chez des partenaires loueurs de salles à Paris dans le cas où toutes nos salles sont occupées. Le lieu du stage est précisé lors de l'inscription et figure sur la convocation qui est adressée aux participants.

En cas de force majeure, Ociensa Technologies se réserve le droit de modifier le lieu du stage. Les participants seront alors immédiatement informés de cette modification.

Règlement

La facture est adressée, selon les indications portées par le client sur le bon de commande, au client ou à son OPCA, après exécution de la prestation. Les factures sont, sauf indication contraire spécifiée sur la facture, payables à 30 jours à compter de la date de la facture. Si l'OPCA ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client. Si l'OPCA refuse la prise en charge du coût de la formation, la facture devra être réglée dans son intégralité par le client. Dans le cas où les formations s'étalent sur plusieurs mois, la facturation sera pourra être mensualisée.

Dans le cas de formation intra-entreprise, Ociensa Technologies pourra exiger un acompte de 30% préalable à la réalisation de la prestation. Ociensa Technologies se réserve le droit de modifier la valeur de l'acompte dans certains cas.

Dans certains cas (entreprises situées hors de France métropolitaines, particuliers, ...) Ociensa Technologies se réserve le droit de demander un règlement intégral avant le début de la formation.

Refus de commande

Dans le cas où un Client passerait une commande auprès d'Ociensa Technologies, sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), Ociensa Technologies pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations concernées, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

Pénalités de retard

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le client de pénalités de retard correspondant au taux en vigueur de la Banque Centrale Européenne majoré de 7 points.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit.

Annulation d'inscription à l'initiative du client

Toute annulation d'inscription doit être signalée par téléphone et confirmée par courrier ou télécopie.

Formations inter-entreprise

En cas d'empêchement d'un participant, l'entreprise a la possibilité à tout moment, de remplacer ce dernier par une autre personne ayant le même profil et les mêmes besoins en formation.

Toute annulation de commande intervenant moins de 15 jours ouvrés avant la date de début du stage entrainera le paiement par le client d'une indemnité égale à 30% du montant de la commande et de 60% pour toute annulation 5 jours ouvrés avant le début de la formation. Cette indemnité fera l'objet d'une facture payable à réception.

Formations intra-entreprise en Ile de France

Pour toute annulation, fût-ce en cas de force majeure :

- Si une annulation intervient moins de 10 jours francs ouvrables avant le début de la prestation et que l'action de formation est reportée dans un délai de six mois, l'acompte de 30 % du montant de la participation sera porté au crédit du Client sous forme d'avoir imputable sur une formation future.

Si aucun report n'a été effectué dans ce délai de 6 mois l'acompte restera acquis à la société Ociensa Technologies à titre d'indemnité forfaitaire.

Formations intra-entreprise hors Ile de France

Pour toute annulation ou report, fût-ce en cas de force majeure :

Si une annulation ou un report intervient avant le début de la prestation, un montant de 30 % du montant TTC de la commande restera acquis à la société Ociensa Technologies à titre d'indemnité forfaitaire.

Annulation d'une formation à l'initiative d'Ociensa Technologies

Ociensa Technologies met tout en oeuvre pour que les formations ne soient ni reportées, ni annulées.

Cependant, en cas de force majeure, Ociensa Technologies se réserve le droit de reporter ou d'annuler un stage. Dans ce cas, le client peut soit reporter l'inscription à une autre session de son choix, soit annuler sa demande d'inscription. Ociensa Technologies ne peut être tenue responsable des coûts ou dommages conséquents à l'annulation du stage, ou à son report à une date ultérieure.

Contestation

En cas de litige, le tribunal de commerce de Paris sera seul compétent.